

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V.39 Vœu relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel dans le 5^e arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Considérant qu'en vertu de la loi de séparation des Églises et de l'État, la Ville de Paris est propriétaire d'un remarquable patrimoine culturel, constitué de 96 édifices et qu'au sein de ce patrimoine sont conservés 130 orgues et plus de 40000 œuvres d'art inventoriées, également propriétés municipales ;

Considérant qu'à ce titre, la Ville a la charge d'entretenir et de restaurer ces édifices et ces œuvres dont elle est directement responsable ;

Considérant que les édifices culturels appartenant à la Ville de Paris sont nécessairement les plus anciens puisqu'ils sont, dans leur grande majorité, antérieurs à 1905 et que leur datation peut remonter jusqu'au douzième siècle dans le 5^e arrondissement ;

Considérant que cet ensemble d'édifices et d'œuvres d'art sont autant de jalons emblématiques de l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme de Paris ;

Considérant que ce patrimoine inestimable demeure fragile, et requiert une attention permanente, notamment après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame ;

Considérant la situation très préoccupante de plusieurs édifices culturels du 5^e arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris dispose d'un budget de 15,9 M€ pour entretenir son patrimoine culturel en 2021 ;

Considérant que ces lieux chargés d'histoire reçoivent des nombreux visiteurs chaque année et participent ainsi au rayonnement culturel et économique du Quartier Latin et de la capitale, rayonnement qui a été très atteint en raison de l'épidémie de Covid-19.

Sur proposition de Florence BERTHOUT et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris s'engage à étudier un calendrier en vue de programmer les chantiers nécessaires à l'entretien du patrimoine culturel du 5^e arrondissement :
 - Des travaux de réhabilitation de cet édifice ont été identifiés comme indispensables pour sauvegarder ce joyau architectural du gothique flamboyant. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire, par rapport aux autres édifices du 5^e arrondissement, dans les prochaines années. Saint-Séverin est l'une des églises les plus anciennes de Paris. Édifiée entre les 13^{ème} et 15^{ème} siècles, à l'emplacement d'un ancien sanctuaire mérovingien daté du 6^{ème} siècle. L'église est considérablement fragilisée, notamment à cause de la dégradation avancée de ses décors intérieurs. Des infiltrations ont abîmé les peintures murales. Les besoins en restauration sont multiples : Clos et couvert : chevet rue Saint-Jacques, tympan, arcs-boutants ; ainsi que les chapelles dans leur intégralité : peintures murales du 19^{ème} siècle (fresques d'Hippolyte et de Paul Flandrin, d'Émile Signol, et d'Alexandre Hesse).
 - L'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas : les crédits d'investissement nécessaires à une remise en état pour la réparation des chéneaux et gouttières des chapelles Saint-Antoine et Saint-Magloire ; la révision de la toiture de l'église ; et la réparation des portes battantes intérieures et la peinture des portes extérieures de l'église ;
 - L'église Saint-Etienne-du-Mont : la sécurisation de l'accès au clocher situé rue Saint-Etienne-du-Mont, qui fait l'objet de nombreuses intrusions depuis des années ;
 - L'église Saint-Médard : la création d'une rampe intérieure en pierre dans le transept sud de l'église afin de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; et la restauration du mur de l'église côté rue Daubenton ;
 - L'église Saint-Julien-le Pauvre : restauration de la porte d'entrée de l'église et de l'ensemble vitraux.
 - L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet : restauration de l'installation électrique.